

# Pour une vraie égalité des chances

## DÉCLARATION de l'ACADÉMIE FRANÇAISE

adoptée à l'unanimité de ses membres

dans sa séance du jeudi 11 juin 2015

L'Académie française, qui a fait part au Président de la République de ses réserves sur les projets de réforme du collège et des programmes d'enseignement présentés par le gouvernement, considère que l'ensemble de ces projets n'est pas satisfaisant.

**1.** La réforme d'ensemble concerne à la fois la réforme des programmes d'enseignement de la fin du primaire et du collège, qui sont encore en consultation, et la réforme du collège qui a fait l'objet d'un décret et d'un arrêté sans que les programmes enseignés soient définis. Il y a là un défaut de structure qui interdit la compréhension et dissimule la logique même des réformes proposées.

**2.** L'Académie déplore que l'ensemble de la réforme repose sur deux principes implicites : l'affaiblissement des disciplines fondamentales et le bouleversement du calendrier d'acquisition « des connaissances et des compétences », c'est-à-dire leur remplacement au profit de thématiques interdisciplinaires.

Les projets posent en fait le principe d'un effacement des disciplines traditionnelles au profit de « thématiques interdisciplinaires », dont l'objet est le plus souvent ponctuel, dicté par l'actualité ou directement appelé par l'environnement immédiat des élèves.

La confrontation des disciplines, couramment pratiquée depuis des décennies, s'avère assurément féconde. Mais les « enseignements pratiques interdisciplinaires » (E.P.I.) ne se développeront nécessairement qu'au détriment des disciplines qu'ils prétendent fédérer, seules à même de transmettre les savoirs fondamentaux qui manquent à tant de collégiens.

Comment les élèves pourraient-ils construire par eux-mêmes un savoir à partir des approches « transversales et plurielles », caractéristiques de ce type d'enseignement, s'ils ne disposent pas de la formation élémentaire, reposant sur des bases solides dans les disciplines fondamentales, qui fait aujourd'hui défaut à un trop grand nombre d'entre eux au sortir de l'enseignement primaire ?

À trop privilégier la « transversalité », on risque de favoriser une dispersion des savoirs, une fragmentation des contenus préjudiciable aux élèves en difficulté, et de retarder la consolidation des acquis de base, qui ne peut être obtenue que par la transmission de savoirs objectifs et mesurables.

Pour les mêmes raisons, l'Académie s'inquiète du remplacement des programmes établis par année et par discipline par des « cycles » de trois ans mêlant toutes les matières et les associant autour de projets pratiques et de « thématiques transverses ». Le bouleversement complet du calendrier, pourtant nécessaire, d'apprentissage des connaissances au profit de « parcours » propres à chaque élève, dans le cadre d'« itinéraires pédagogiques » élaborés au sein de chaque établissement, ne

permettra pas de lutter efficacement contre l'échec scolaire, ne favorisera pas « la réussite pour tous », que la réforme s'assigne pour objectif, et a toute chance de perpétuer voire de développer les inégalités.

**3.** L'Académie insiste sur sa vive préoccupation concernant la place faite à la langue française dans les projets de réforme en cours. Elle considère qu'aucun redressement de notre système éducatif ne pourra être opéré si l'accent n'est pas mis sur l'apprentissage du français, dont la maîtrise et la compréhension sont la condition d'accès aux autres disciplines. Les difficultés rencontrées par un trop grand nombre d'élèves dès l'entrée au collège proviennent des lacunes constatées dans l'acquisition du socle des connaissances dispensées dans l'enseignement primaire : elles tiennent en particulier à une maîtrise insuffisante de la lecture et de l'expression écrite et orale.

L'Académie française rappelle que le patrimoine littéraire constitue un élément essentiel de l'enseignement de la langue française et qu'il doit, à ce titre, donner lieu à un programme précis pour chacun des cycles scolaires. Elle regrette vivement la disparition quasi complète, dans le document – par ailleurs incompréhensible dans sa formulation – concernant la classe de 6<sup>e</sup>, de toute référence à des textes, des œuvres ou des courants littéraires, tandis que pour les autres classes du collège, seuls quelques genres sont mentionnés.

Réduire la place des humanités, matrice de notre civilisation, mettre le latin et le grec sur un pied d'égalité avec les langues régionales, dont l'enseignement relève d'une tout autre problématique et renvoie à d'autres finalités, est aussi un mauvais coup porté à la langue française. Apprendre le latin et le grec n'est pas consacrer à des langues « mortes » un temps qui serait mieux employé en étudiant une ou plusieurs langues « vivantes », c'est avant tout découvrir notre propre langue, dont la maîtrise ouvre l'accès à toutes les disciplines et à la culture en général.

L'Académie française, au terme de la réflexion qu'elle a menée sur les enjeux et les modalités de cette réforme, et après avoir examiné les dispositions contenues dans les textes adoptés par le Conseil supérieur des programmes, appelle d'abord à préserver les disciplines traditionnelles sans lesquelles les lacunes dans l'apprentissage des savoirs fondamentaux, trop souvent constatées au sortir de l'école primaire, ne pourront être comblées au collège.

Elle appelle ensuite à rendre à la maîtrise de la langue française la première place, et à favoriser cet apprentissage par un véritable enseignement des langues anciennes aussi largement que possible.

L'Académie a la certitude que le redressement du système scolaire, si impatiemment attendu par la Nation tout entière, devra, d'une part, s'inscrire dans la continuité de notre culture, faite d'enrichissements successifs et respectueuse de ses origines, et d'autre part, résister à la tentation de la facilité, qui n'a jamais eu d'autre résultat que l'aggravation des inégalités. L'exigence constitue le principe fondateur de l'école de la République ; elle doit le rester ou le redevenir.

Pour toutes ces raisons, l'Académie française estime nécessaire de reconsidérer les principes et les dispositions des réformes proposées.